

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SIÈGE DE MONTRÉAL

Nº : 500-09-032030-264
(550-17-009971-175)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : Le 4 septembre 2026

ME LAILA AZZAM, Greffière adjointe

PARTIE APPELANTE / INTIMÉE INCIDENTE	AVOCAT
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE	Me Pierre McMartin BEAUDRY, BERTRAND Absent
PARTIE INTIMÉE / APPELANTE INCIDENTE	AVOCATE
9128-4182 QUÉBEC INC.	Me Marie-Ève Zuniga DEVEAU DUFOUR MOTTET Absente

DESCRIPTION : **Requête en prolongation du délai pour le dépôt du mémoire de l'intimée / appelante incidente** (articles 84 et 373 C.p.c.).

Greffière-audicière : Myriam Villeneuve

Salle : RC-18

AUDIENCE

Vu que la requête n'est pas contestée, les parties ont été dispensées d'être présentes à la Cour ce matin.

PAR LA GREFFIÈRE ADJOINTE : Jugement – voir page 3.

Myriam Villeneuve, greffière-audicière

JUGEMENT

- [1] Considérant la requête et les explications fournies;
- [2] Considérant la requête en rejet partiel d'appel présentable le 26 octobre 2026;
- [3] Considérant le consentement des parties;

POUR CES MOTIFS, LA SOUSSignée :

- [4] **ACCUEILLE** la requête;
- [5] **FIXE** le délai de notification et de dépôt du mémoire de la partie intimée / appelante incidente à 60 jours suivant l'arrêt qui sera rendu sur la requête en rejet d'appel;
- [6] **LE TOUT**, sans frais.

ME LAILA AZZAM
Greffière adjointe